

ABOU DABI – Réunion conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et Groupe des représentants des entités non commerciales

Mercredi 1 novembre 2017 – 09h45 à 10h45 GST

ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

MARKUS KUMMER: Bien, nous allons commencer. Puis-je demander aux personnes dans la salle qui veulent participer à cette réunion de bien vouloir prendre place, et ceux qui ne veulent pas rester, peut-être que je vais leur demander de quitter la salle et de poursuivre leur conversation ailleurs.

Mais ils ne m’entendent pas.

Nous allons commencer par un petit tour de table. Avri ? dites qui vous êtes.

AVRI DORA: Avri Doria, membre entrant du conseil d’administration.

GORAN MARBY: Goran Marby, ICANN org.

MAARTEN BOTTERMAN: Maarten, conseil d’administration.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TATIANA TROPINA: NCSG, conseil GNSO.

RON DA SILVA: Ron Da Silva, conseil d'administration.

MILTON MUELLER: Milton Mueller, NCUC.

FARZANE BADI: Présidente du NCUC.

TAPANI TARVAINEN: Président NCSG.

MARKUS KUMMER: Markus Kummer, membre sortant du conseil d'administration.

STEVE CROCKEER: Steve Crocker, je m'en vais aussi.

JOAN KERR: Joan Kerr, president NPOC.

MATTHEW SHEARS: Matthew Shears, membre entrant du conseil d'administration.

RAFIK DAMMAK: Rafik, NCSG et conseil GNSO.

KHALED KOUBAA: Khaled Koubaa, conseil d'administration.

LOUSEWIES VAN DER LAAN: Lousewies, conseil d'administration.

BECKY BURR: Becky Burr, conseil d'administration.

CHERINE CHALABY: Cherine Chalaby, conseil d'administration.

LEON SANCHEZ: Léon Sanchez, membre entrant conseil d'administration.

RINALIA ABDUL RAHIM: Rinalia, membre sortant du conseil d'administration.

MARKUS KUMMER: Bien, nous allons rentrer dans le vif du sujet. Comme d’habitude, nous avons des questions. Je vais suggérer de céder la parole au NCSG pour voir quelles sont les questions qui ont été posées.

Est-ce que ces questions peuvent être affichées à l’écran s’il vous plait ?

TAPANI TARVAINEN: Merci Markus. Alors pour la première question, je vais la poser. Comment est-ce que le conseil d’administration surveille les performances du bureau de l’ombudsman pour s’assurer que les plaintes relatives au harcèlement sont correctement gérées. Merci.

MARKUS KUMMER: Qui va répondre à cette question ?

BECKY BURR: On reçoit des rapports réguliers de la part du médiateur, de l’ombudsman, qui sont rendus publics. On les examine au sein du comité de gouvernance du conseil d’administration, et on pense qu’il pourrait y avoir une plus grande fréquence de ces rapports, et des rapports plus détaillés.

Donc on a demandé au médiateur, à l'ombudsman de nous donner des rapports plus réguliers, tout en garantissant la confidentialité et l'aspect anonyme des personnes qui portent plainte.

Nous sommes conscients que, peut-être qu'il y aura des changements par rapport aux conclusions de la piste de travail numéro 2, donc on surveille cela de près.

Nous n'avons pas entendu, de la part de la communauté qu'il y ait quel que problème que ce soit par rapport à la manière dont les plaintes de harcèlement sont en train d'être gérées. Mais bien sûr, s'il y a des préoccupations relatives à cela, on veut les entendre.

MARKUS KUMMER: Merci Becky ; qui veut répondre à cela ?

TAPINI TARVAINEN: Est-ce que d'autres personnes veulent commenter ? Non.

Effectivement, ce conflit entre la confidentialité des actions du médiateur et la capacité de les gérer donc. J'attendais une analyse un peu plus en profondeur de cela, mais je ne sais pas.

MARKUS KUMMER: Oui, comme Becky l'a dit, les statistiques manquent par exemple dans les rapports.

Nous aimerions savoir quels sont les types de plaintes, quels sont les chiffres.

BECKY BURR: Oui. Finalement, je pense que pour surveiller cela de plus près on a besoin d'informations plus détaillées. Les rapports que nous recevons sont de haut de niveau, et on a conclu qu'on avait besoin d'informations plus détaillées par rapport au type de plainte, à la manière dont ces plaintes sont gérées d'une manière générale. De sorte qu'on puisse avoir ces informations détaillées sans pour autant compromettre la confidentialité des informations.

Ce que je dis, c'est qu'en l'état actuel des choses, ce qu'on dit, c'est qu'on n'a pas suffisamment d'informations détaillées pour pouvoir surveiller les domaines spécifiques des plaintes et on a pris des mesures pour obtenir des informations supplémentaires qui vont nous permettre de surveiller cette question de plus près.

TAPANI TARVAINEN: Je crois que George souhaite intervenir.

GEORGE SADOWSKY: Oui. Le médiateur est sur le point de lancer une enquête qui sera envoyée à toutes les personnes contactant l'ombudsman. Il s'agit d'une enquête volontaire qui n'a pas encore été formulée. Mais on devrait pouvoir, à partir de cela, retirer des informations par rapport à la satisfaction des gens qui portent plainte et présentent une plainte à l'ombudsman.

Donc il y aura une agrégation, des résultats désagrégés de ces enquêtes et ces commentaires resteront anonymes.

Mais ça c'est pour répondre à votre question Becky.

MARKUS KUMMER: Merci George.

FARZANEH BADI: Qui va présenter ce sondage ? C'est l'ombudsman avec son bureau ? Comment est-ce que ce sondage va être organisé exactement.

MARKUS KUMMER: Oui, c'est ce que j'ai cru comprendre, pour voir si les gens qui ont contacté son bureau sont satisfaits du service qu'ils ont reçu.

FARZANEH BADI: Ca devrait être un sondage indépendant, l'ombudsman lui-même ne peut pas évaluer son travail. On l'a répété à plusieurs reprises. Ça ne devrait pas être l'équipe ou le bureau de l'ombudsman qui fait cela. Et l'ombudsman ou le médiateur ne devrait pas se rendre aux réunions sociales. Parce que ça entrave l'indépendance de son travail et de son poste, et ça pose quelques problèmes.

BECKY BURR: Je suis sûre que toutes ces questions ont été posées, soulevées, dans le cadre de la piste de travail numéro 2, du travail de l'ombudsman, et nous attendons avec impatience la révision des rapports finaux.

FARZANEH BADI: Oui, mais ça ne fait pas partie du sondage, c'était simplement un commentaire que je voulais faire.

MARKUS KUMMER: Oui, nous en avons pris bonne note. Asha oui ?

ASHA HEMRAJANI: Je voulais simplement reprendre à mon compte ce que vient de dire Becky. Vous faites partie du groupe de travail de

l'ombudsman ainsi qu'Avri, et comme vous le savez le travail est en cours.

On en est encore à la formulation et à une discussion par rapport à ce que devraient être les recommandations sur les changements nécessaires ou pas pour le bureau de l'ombudsman.

Donc, pour l'heure on va utiliser le terme ombudsman, mais ensuite on parlera du bureau de l'ombudsman.

Ce que j'aimerais aussi, c'est rappeler au conseil d'administration que nous avons... Ou plutôt que nous avons mandaté une agence de consulting pour travailler là-dessus.

Ils ont fait, eux aussi un sondage très large et j'aimerais partager avec eux ce qui est ressorti de cette étude de la part de cette agence de consulting externe, et de ce dont on a parlé avec le groupe de travail.

Vous vouliez ajouter quelque chose ?

GEORGE SADOWSKY:

Oui, merci. L'ombudsman, ce n'est qu'une source d'information par rapport au sondage. À l'heure actuelle, le sondage sera compilé et soumis au comité qui a la responsabilité d'évaluer la performance de l'ombudsman.

MILTON MUELLER: Pour information, j'espère que vous ne serez pas distrait par le fait que l'ombudsman a mené auparavant un sondage et il a utilisé une agence qui a retrouvé mon adresse IP, à mon poste à l'université de Syracuse, donc on est un peu préoccupé par le fait que ce sondage pourrait affecter les résultats.

GEORGE SADOWSKY: Non, il s'agit... Ça n'est pas l'ombudsman qui administre le sondage, c'est une organisation indépendante.

MARKUS KUMMER: Est-ce qu'on peut clore cette discussion sur l'ombudsman et le bureau de l'ombudsman ?

MILTON MUELLER: Alors, il s'agit de la relation entre l'ICANN et la réglementation du contenu. Et là j'ai deux exemples pour que vous soyez attentifs, parce qu'on a eu des conversations avec le nouveau directeur des sauvegardes pour consommateurs. On a eu une discussion par rapport à l'abus des noms de domaine, ou à l'utilisation malveillante des noms de domaine et aux formes techniques d'abus, ensuite aux contenus illicites qu'on peut avoir les noms de domaines.

Donc la question générale est : oui, on sait que l'ICANN nous dit – et on vous croit lorsque vous dites beaucoup d'entre vous dites que l'ICANN ne veut pas être impliquée dans la réglementation du contenu, mais en même temps on voit qu'il y a beaucoup de pressions et d'ambigüités qui ont donné lieu à une réglementation du contenu.

Et PICS, c'est un exemple très intéressant.

Donc, comment est-ce que le conseil d'administration peut nous montrer qu'il est clairement engagé vis-à-vis de cela ?

MARKUS KUMMER: Oui, la réponse est oui. Mais Becky peut répondre de manière plus détaillée.

BECKY BURR: Oui, je vais reculer un petit peu, prendre un peu de distance avant de répondre à votre question.

On vient de finir, et on est en train d'apprendre un petit peu à appréhender les nouveaux statuts et à faire en sorte qu'ils fassent partie de notre ADN.

Donc dans le cadre de ce processus, le conseil d'administration a passé beaucoup de temps à parler pour voir comment le mettre en œuvre.

Et le conseil d'administration a décidé, et je suis sûr que vous allez le voir dans une résolution qui vient d'être adoptée, d'être très claire dans tout ce que nous faisons afin d'expliquer pourquoi tout ce que nous faisons est cohérent vis-à-vis de notre mission.

Et on veut commencer à avoir une discussion avec la communauté afin de s'assurer qu'on a tous très présent à l'esprit quel est notre mission. Et je suis sûr que très prochainement vous verrez un document de discussion avec la communauté pour demander à la communauté d'envisager de faire la commission afin d'articuler clairement pourquoi cela s'inscrit dans notre mission.

Quel est l'objectif de cela ? L'objectif c'est de s'assurer que nous, collectivement, nous avons une compréhension très claire de ce qu'est la mission de l'ICANN et que nous pensons de manière très consciente pour voir et nous assurer que nous agissons dans le cadre de la mission de l'ICANN à tout moment.

Donc nous n'avons pas encore eu un dialogue là-dessus. Or, pour moi, c'est essentiel pour s'assurer que tout ce que nous faisons est conforme à la mission de l'ICANN.

Ce qui exclut clairement le contrôle des contenus. Et je pense que le conseil d'administration est fermement engagé pour continuer à œuvrer dans le cadre de la mission de l'ICANN.

Les PICS, comme vous le savez, la question des PICS et des nouveaux accords de registre des nouveaux gTLD ont fait l'objet de grandes discussions par rapport à l'évolution des mécanismes de responsabilité.

La communauté a convenu du processus, même si tout le monde n'est pas d'accord, sur le fait les PICS font partie des accords des nouveaux registres. Est-ce que ça implique certains défis ? Parce que les PICS ont été offerts volontairement par les opérateurs de registres qui étaient impliqués dans le contrôle de contenu. La réponse est oui, et ça va poser un certain nombre de défis.

Et ces défis, on va les relever, on va en parler de manière très ouverte.

Mais effectivement, c'est le cas.

Cela étant dit, dans les séries ultérieures, les PICS devront être conformes à la mission de l'ICANN. Et je pense que personne ne remettra en cause le fait que certains des PICS qui ont été offerts de manière volontaire créent et pausent certaines tensions et certains défis à l'organisation.

Toutefois, on espère que vous allez vous joindre à nous pour vous assurer qu'on a cette conversation très claire à tout moment, pour développer un consensus partagé au sein de la communauté par rapport à ce que cela veut dire.

MARKUS KUMMER: Merci.

MILTON MUELLER: Effectivement, je pense que c'est une réponse satisfaisante.

Mais ce qui me plait dans votre réponse, c'est qu'à l'avenir, si les nouveaux PIC empiètent sur ce domaine, on aura une nouvelle déclaration là-dessus.

BECKY BURR: Oui. Ca c'est la compréhension que j'ai eue de la communauté, à savoir que les nouveaux PIC lancés devront être conformes à la mission de l'ICANN.

MILTON MUELLER: Oui, très bien. Et les opérateurs de registre eux-mêmes pourront ensuite permettre des politiques qui leur permettront de régler le contenu au sein de leurs propres domaines de premier niveau.

BECKY BURR : Non. Un certain nombre d’opérateurs de registres travaillent sur les différentes manières de résoudre les litiges par rapport aux thématiques liées aux droits de propriété intellectuelle. Et ça, ça n’est pas partie de la mission de l’ICANN. Il s’agit d’accords privés pour résolution de litiges entre parties privées.

MILTON MUELLER : Oui, merci.

TAPANI TARVAINEN: Je pense que si Milton est satisfait de cette réponse tout le monde l’est.

MARKUS KUMMER: Bien, donc passons aux questions qu’on vous a envoyées. Est-ce qu’on peut les afficher à l’écran? Questions du conseil d’administration.

Quelles sont les principales thématiques sur lesquelles vous travaillez actuellement, et ensuite quelles sont les préoccupations de votre groupe concernant le GDPR, réglementation générale sur la protection des données.

Qui souhaite répondre ?

NON IDENTIFIE :

Y a-t-il des volontaires pour y répondre ?

Bien, je vais essayer de me lancer.

L'une des principales thématiques sur lesquelles on travaille, c'est le GDPR, le groupe de travail RDS, dans lequel on a été très actifs. Je regarde d'ailleurs Stephanie. Je n'attends pas que vous interveniez, mais je voulais vous remercier.

Le RDS pour l'instant c'est l'un des principaux thèmes que l'on a à notre ordre du jour.

Et je vais passer donc directement à la deuxième question, je reviendrais à la première ensuite, parce que le GDPR est ce qui nous intéresse, et l'une de nos principales missions, c'est la confidentialité, et le GDPR y est directement lié.

Et tout cela a à voir avec la manière dont cela va affecter l'ICANN.

Stephanie, est-ce que vous aimeriez intervenir ? Non ?

Quelqu’un d’autre ? Tatiana ?

TATIANA TROPINA:

Oui, en addition du GDPR, et bien sûr je parle des sujets dont nous parlons en ce moment. Les politiques, les responsabilités. Je vais commencer donc avec les responsabilités.

Vous savez tous que la piste numéro 2 va s’arrêter bientôt, mais malgré tout ce n’était pas notre priorité d’amener certaines de ces questions qui avaient à voir avec l’ombudsman, la diversité et les droits de l’homme. Mais bien sûr, la juridiction était une des questions posées.

Aussi, nous faisons très attention, nous veillons à ces politiques, ces questions de politique puisque nous sommes très concernés par toutes ces questions de réglementation de contenu ; et ces questions sur l’abus du DNS.

Nous discutons aussi de l’ambiguïté de la définition de l’abus de DNS. Nous ne parlons pas seulement des questions techniques.

Nous allons bien sûr essayer de déterminer le champ de travail.

Notre détermination est que, bien sûr, l’ICANN devrait éviter cette réglementation du contenu.

Voilà donc mes mises à jour.

MARKUS KUMMER: Oui, merci pour avoir ajouté cela. Y a-t-il d'autres questions ?

FARZANEH BADI: Nous essayons nous-mêmes de faire comprendre à tous que nous travaillons sur les élaborations de politiques à l'ICANN par rapport aux noms de domaine.

Nous ne sommes pas là pour sauver le monde.

Nous avons récemment reçu des commentaires de la part de personnes qui pensaient que nous faisons plus que ça, plus que l'élaboration de politique pour les noms de domaine.

Nous voulons nous assurer que tout cela est bien compris et que la mission d'ICANN soit très bien comprise.

Nous travaillons avec le sous-groupe sur la juridiction, nous continuons à travailler et nous avons soutenu la recommandation qui a été émise, et nous espérons que ces recommandations mêmes soient mises en œuvre.

MARKUS KUMMER: Merci pour ça. Milton, vous pouvez prendre la parole.

MILTON MUELLER: Oui, nous travaillons sur des questions comme les droits de l'homme, et puis nous nous focalisons sur les droits des titulaires de noms de domaine.

Nous essayons d'accomplir une meilleure protection pour les utilisateurs finaux au sein du RAA.

MARKUS KUMMER: Y a-t-il des questions pour le NCSG ou des commentaires ? Il semble que tout le monde est satisfait.

Je voudrais demander à Rafik s'il a quelque chose à rajouter.

RAFIK DAMMAK: Je pense qu'en tant qu'unité constitutive, partie prenante, nous nous focalisons sur les discussions de toutes les PDP de la GNSO. Et nous sommes très intéressés sur le travail qui se fait en rapport avec la piste 5 sur les noms géographiques.

Nous essayons d'engager tous les membres à participer, et nous voulons souligner aussi que nous avons des membres qui participent à la discussion sur les mécanismes de protection des droits.

En plus des PDP, nous avons encore beaucoup de choses qui doivent être faites en ce qui concerne la redevabilité de l'ICANN.

Il y a donc beaucoup de pression pour couvrir tous ces sujets, par exemple les commentaires publics qui arrivent mettent un peu de pression, nous devons y répondre et nous devons communiquer avec nos membres à ce sujet.

Donc, puisque nous avons parlé du CCWG auparavant, nous devons dire que nous avons participé de façon très active à tous les sous-groupes sur la diversité, et un rapport initial est en période de commentaires publics.

Donc une partie de la communauté va pouvoir nous donner des informations et des retours sur ce sujet.

Voilà ce à quoi je pense maintenant, mais il y a beaucoup d'activités en cours. Il y a d'autres sujets sur lesquels nous allons continuer à discuter.

Nous devons aussi discuter de la façon dont nous allons gérer tous les efforts en ce qui concerne le PDP, et puis il y a des tas de programmes sur cette question de gestion et nous voulons aussi inclure tous nos membres dans la consultation.

JOAN KERR: NPOC est donc inclus dans cette discussion. Tous les groupes à but non lucratif doivent réaliser qu'il y a beaucoup d'informations qui peuvent être utilisées contre eux.

Par exemple au Canada il y avait des questions sur le fait que le gouvernement voulait savoir qui plaidoyait pour les questions qui avaient à voir avec le gouvernement, et la façon dont ils avaient trouvé les informations, était donc les informations publiées sur le WHOIS.

Donc c'était une grosse inquiétude.

MARKUS KUMMER: Merci.

RAFIK DAMMAK: Je viens de me souvenir de quelque chose. Il y a quelques jours, nous avons envoyé une lettre à Akram au sujet du GDPR.

Et nous n'avons reçu aucune réponse.

Nous aimerions savoir s'il y a une réponse qui a été émise, et quand est-ce que nous allons la recevoir.

MARKUS KUMMER: Est-ce que Akram est dans la salle ?

GORAN MARBY:

Oui, merci pour votre lettre. En fait, c’est moi qui vous avais demandé de l’envoyer. Que vous sachiez, nous n’y avons pas répondu, nous l’avons reçu juste avant cette réunion. Mais nous avons envoyé notice de la réception de cette lettre.

Il est important maintenant que nous obtenions sur ces discussions pour le GDPR plusieurs avis différents là-dessus. Parce que quand vous dites que vous devez partager les deux côtés de l’histoire, il est donc important d’avoir des documents des deux côtés.

Nous allons bien sûr répondre à votre lettre.

MARKUS KUMMER:

Merci à tous les deux. Prochaine question.

TAPANI TARVAINEN:

On nous a dit qu’on pouvait poser seulement deux questions, et maintenant on nous demande si on a d’autres questions. Mais comme nous avons du temps. Y a-t-il quelqu’un qui a quelque chose à dire ? Milton ?

MILTON MUELLER: Nous sommes toujours sur les sujets et les questions clefs ou nous passons au GDPR ?

MARKUS KUMMER : Non, pour l'instant nous parlons encore de ça, nous passerons au GDPR après.

TAPANI TARVAINEN: Si vous avez des questions, allez-y.

MILTON MUELLER: Si vous avez des questions sur le GDPR, peut-être que nous pouvons répondre à vos questions avec Stéphanie.

STEPHANIE PERRIN: Oui. Donc, ma préoccupation la plus importante est celle-ci, elle est facile.

Quand le conseil va-t-il clarifier si le GDPR va être catégorisé disons en tant que contrôleur de données ou co-contrôleur de données.

Et puis, moi j'essaye de comprendre aussi un des problèmes qui me semble le plus compliqué.

Comme vous le savez le groupe de travail RDS a été plus ou moins fracturé. Il y a eu beaucoup d'opposition, et cela est venu de l'industrie de sécurité du secteur privé.

Ce secteur est représenté de manière variée. Ces groupes privés travaillent pour de grosses compagnies qui combattent les abus dans le nom de domaine et le fishing. Donc ça englobe beaucoup, beaucoup de choses.

Et on sait que ces acteurs, en ce moment, retirent des données du WHOIS.

Est-ce que ces acteurs au niveau mondial peuvent recevoir les données ? Et en quoi cela retourne-t-il ?

Donc je pense que c'est un problème assez ardu que l'ICANN n'a pas bien compris durant les dernières années.

Et la meilleure solution serait peut-être celle-ci : il faudrait que les groupes se retrouvent et mettent en place des standards de qualité pour qu'il y ait en effet de meilleures pratiques.

Voilà où j'en suis en ce moment sur ce sujet. Peut-être que mes collègues voudraient en parler un peu plus.

MARKUS KUMMER: Merci d’avoir partagé vos sentiments. Je pense que le conseil en parle en ce moment. Mais Becky pourrait peut-être nous donner sa première réponse.

BECKY BURR: Oui, je pense que la question sur le fait qu’on puisse assurer qu’il y ait un accès pour les données WHOIS pour ceux qui ont une raison légitime de les obtenir, il faudrait qu’il y ait un système d’accréditation qui soit mis en place. Et je pense que c’est une tâche difficile.

Je ne pense pas que c’est quelque chose que nous allons pouvoir faire du jour au lendemain, et je pense que c’est quelque chose que la communauté va devoir discuter et va devoir déterminer pour pouvoir justement trouver une façon de résoudre le problème très rapidement.

STEVE CROCKER: Je suis très heureux d’entendre ces dialogues entre vous.

Stéphanie a raison.

Voilà ma réaction sur ce problème d’information. Bien sûr, il va falloir mettre en place un processus, mais nous avons beaucoup d’expériences au sien de la société avec ce genre de problèmes.

Je voudrais vous dire qu'il y a deux parcours à suivre en général. Il faut travailler sur les réglementations dès le départ, pour qu'elles soient justes, et aussi il faudrait construire ces règlements alors qu'on avance.

Donc il y a des problèmes des deux côtés. Essayer de mettre en place ces réglementations pour aller de l'avant, cela prend beaucoup de temps, et ce n'est pas toujours fait de façon adéquate. Des erreurs sont faites, et il peut y avoir des erreurs durant le processus, etc. De l'autre côté, si on commence d'une façon ad hoc, on fait face à d'autres types d'erreurs.

Il y aura des erreurs de faites, de toute façon. La question est celle-ci : quelle est la façon la plus efficace d'aller de l'avant ou de continuer ce que l'on veut faire d'une façon pragmatique et de comprendre qu'on doit continuellement observer quels sont les abus qui sont faits, ou est-ce qu'on veut commencer avec une façon de faire différente.

Mais de toute façon, on a plus de problèmes parce qu'on n'a pas de système en place et on a trop de délais.

Moi, par rapport à mon expérience, suggère qu'on fait plus de progrès en faisant les choses avec des erreurs que de construire les procédures au départ.

Je pense que c'est quelque chose qu'il va falloir discuter pour voir quels seront les critères à mettre en place pour l'avenir.

Si on veut faire les choses complètement correctement, disons, au départ, on va avoir des problèmes par la suite.

Donc de toute façon, on risque d'avoir des problèmes. Il faut essayer de discuter de la manière à suivre au départ.

STEPHANIE PERRIN:

Sous la catégorie ne pas faire de mal, disons, je ne pense pas que le coût, le coût ne devrait pas être mis sur les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre.

Les acteurs qui obtiennent les données devraient payer la facture.

Je suis inquiète au sujet des forces anti-compétiteurs si vous voulez, qui pourraient être soulevées.

Si l'ICANN est le broker, le broker doit conserver, protéger le contenu. Il faut que les acteurs qui veulent des données doivent se rendre compte qu'il y aura des questions sur le contenu.

Et voilà ! c'est un projet pour votre retraite Steve, je pense que vous pourriez peut-être être utile sur ce sujet.

STEVE CROCKER: Oui, il y a une autre question à soulever. Est-ce qu'il est nécessaire que ICANN soit au milieu de tout cela? Y a-t-il d'autres organisations dans la communauté qui pourrait veiller là-dessus?

Oui, bien sûr l'ICANN sera engagée à un certain niveau, mais il y a une question de degré d'engagement ou de participation.

Comme vous avez tout à l'heure, vous avez parlé des gens qui rentrent dans l'ICANN qui font ci ou ça. Mais il y a d'autres façons de participer pour toutes les parties incluses, en dehors de l'ICANN. Il y a d'autres acteurs dans le monde que l'ICANN.

STEPHANIE PERRIN: Ce qui m'inquiète avec ça, puisque nous sommes encore dans la partie brainstorming, nous savons que l'ICANN a un rôle à jouer vis-à-vis de la société civile, et par exemple le travail d'enquête est fait par le secteur privé. Et bien sûr, dans ce sens-là, l'ICANN a un rôle à jouer. Il doit y avoir du travail croisé qui doit se faire.

Mais comme vous l'avez dit auparavant nous avons un code de pratiques qui doit être mis en place avant d'avoir quelque chose qui soit très formel.

Moi, je fais partie de certains groupes ISO, et je comprends bien que cela prend beaucoup de temps, mais nous devons mettre en

place des structures, on ne veut pas toujours faire les choses dans le style ICANN.

Nous devons utiliser notre approche multipartite vis-à-vis de ce problème. Nous devons faire entre ça dans nos conformités GDPR si vous voulez.

Si nous commençons à travailler là-dessus, il serait bon de travailler avec les commissionnaires de protection de données. Parce que c'est vraiment un problème.

MARKUS KUMMER:

Oui, il y a un accord partagé et les choses ne vont pas se faire du jour au lendemain.

Et nous sommes vraiment en phase de démarrage sur la réflexion.

Je voudrais que Goran explique un peu plus.

GORAN MARBY:

Les distinctions que vous faites sont très importantes. Nous devons parler de choses toutes différentes.

Il faut parler de conformité vis-à-vis de la loi, et il faut parler du travail de politique. Nous devons nous assurer que nous gardons ces deux choses bien séparées.

La communauté a le droit et l'obligation de travailler sur les politiques pour tout ce qui est le WHOIS du futur.

Nous parlons donc des questions de conformité. La conformité avec la loi en elle-même et le DPA a donc la dernière voix au chapitre. Et puis les parties contractuelles et leurs relations avec nous.

Nous devons expliquer la raison pour laquelle... Les acteurs doivent expliquer la raison pour laquelle ils ont besoin, ils veulent obtenir les données.

Et donc nous avons pris cette donnée, et nous sommes allés vers une firme que nous avons employée qui s'appelle Hamilton. Et nous avons demandé à tous s'il y avait des questions qui étaient juridiques et ainsi nous pourrions revenir vers cette firme d'avocat avec ces questions.

Il y aura donc un processus qui sera transparent et nous pourrions ainsi fournir des réponses.

Nous avons rassemblé tous ces cas des utilisateurs et nous ne nous attendons pas à toutes les réponses, il n'est pas facile de répondre à toutes ces questions de façon juridique.

On a également reçu, mais en fait je ne sais pas si on l'a reçu de manière formelle de la part des DPA, donc autorité de protection

des données, des Pays-Bas, dans une affaire particulière. Donc ça permet d'avoir plus de clarté par rapport aux réponses à certaines questions, comme le fait de savoir si l'ICANN contrôle les données, ou est, d'une certaine manière en train de contrôler les données.

Donc si nous sommes contrôleurs de données, on doit être en conformité aussi. Ce qui veut dire que je vais partager avec vous une série de différents modèles par rapport à la manière dont nous pensons qu'on est en conformité.

Et par ce processus de conformité, on pourra utiliser cela.

L'un de ces modèles ce serait celui dont vous parlez.

Et je ne suis pas avocat, mais on me dit que je dois dire toujours « if » en anglais, si.

Et voir s'il y a une troisième opportunité. Et parfois je demande aussi des informations aux leaders AC et SO parce que ça me semble important.

Et ensuite, on prendra une décision par rapport à la conformité, parce que ce sera ma responsabilité comme PDG, parce que je dois être conforme par rapport au GDPR. Et c'est important parce qu'on dit qu'on doit être conforme vis-à-vis des lois, des textes de loi.

Et si on est contrôleur de données, on ne peut pas agir différemment.

Et en raison de la structure européenne, toutes les DPA en Europe sont indépendantes. Donc il pourrait y avoir des DPA qui, même si au début elles pourraient avoir une interprétation différente de la loi, si une partie contractante par exemple a des preuves fortes, elles peuvent demander un « waiver », donc une exonération particulière.

Et dès la semaine prochaine, on va envoyer notre prochaine série de questions à la firme Hamilton.

Donc ça c'est la prochaine grande étape.

On pensait le faire plus tôt, mais il y a beaucoup d'éléments qui rentrent en jeu. Et beaucoup de personnes nous ont dit qu'ils avaient besoin de plus de temps pour formuler ces questions.

Donc voilà l'analyse juridique qui a lieu en ce moment.

Je sais qu'on me disait, Cherine me disait que mon anglais n'était pas très bon, mais c'est pas grave.

Donc il y a des inconnus aussi par rapport à cela, par rapport à la manière dont la communauté gère cette question politique. Parce que si on fait cela, ça veut dire qu'on ne peut pas suivre la

politique de la communauté, et pour moi, ça n'est pas une bonne idée.

Donc il est important que la communauté agisse du point de vue politique. Parce que l'Union Européenne représente plus de 28 pays.

Donc voilà la manière dont on essaye d'agir. On essaye d'agir un peu différemment par rapport au passé, parce que j'ai le sentiment que l'ICANN c'est une grande tente, et la communauté a des opinions très différentes. Donc par rapport à la conformité, chacun a son mot à dire.

Et je suis très heureux que vous ayez soulevé autre chose, c'est-à-dire l'utilisation des données et la confidentialité des données. Parce que, très souvent, on veut qu'il y ait confidentialité, mais on veut aussi atténuer les abus du DNS. Et ça, ça vient des informations.

Donc certains d'entre vous connaissent bien le projet interne qu'on a, le DAAR, je crois qu'il s'appelait [DOT] avant, mais on l'appelle DAAR maintenant. Parce qu'on a pas de base de données que personne d'autre a. Donc dans ce projet qui intéresse beaucoup de gens, on obtient moins d'informations et on pourrait avoir des problèmes. Et c'est ce que vous soulevez justement, à juste titre.

Donc plus on aura d'histoires d'utilisateurs, plus on pourra utiliser ces données.

Je ne suis pas sûr à 100 % de la décision qu'on va prendre, mais à mesure que la semaine avance, je suis de plus en plus sûr qu'on va pouvoir se réunir sous cette tente.

TAPANI TARVAINEN:

Goran, je vais vous interrompre, parce qu'on a un certain nombre d'autres questions à aborder.

FARZANEH BADII:

Oui, je voulais parler de la juridiction et c'était très important.

Donc je voulais vous dire, lorsqu'on parle de l'utilisation légitime, ce qu'on ne cesse d'oublier, c'est la définition de légitime.

Bien sûr dans nos discussions on parle d'applications de la loi, mais il y a une mauvaise application de la loi dans certains pays aussi. Et ça, c'est passé sous silence dans beaucoup des discussions qu'on a. Les gens sont poursuivis, et les militants de droits civils sont poursuivis dans beaucoup de pays. Et l'utilisation de WHOIS dans ces cas-là pourrait être mise en œuvre.

Et l'autre chose que je veux dire, c'est que je suis la présidente entrante du NCSG, et au NCSG nous avons 600 membres et environ 180 organisations provenant des organisations de la société civile qui plaident en faveur de la société civile, et nous espérons que ces personnes seront plus impliquées et seront plus actives dans le développement des politiques.

Et je m'engage vis-à-vis d'eux à travailler pour eux.

MILTON MUELLER:

Oui, avant que Goran nous quitte, est-ce que je peux intervenir ?

Oui, il y avait une discussion par rapport à l'utilisation ou les cas d'utilisation de ces données. Et dans le groupe RDS, on disait que tous les gens qui parlaient des différentes unités constitutives avaient un intérêt dans les données.

Mais en fait, la question fondamentale, c'est quel est l'objectif fondamental du WHOIS.

Donc vous pouvez dire que ce sont les autorités chargées de l'application de la loi qui utilisent les données. Mais, on a demandé aux personnes de l'unité constitutive de la propriété intellectuelle de répondre à cela, et il y a aussi des photos, toute une série d'informations personnelles qui identifient une

personne. Mais ça n'est pas l'objectif du WHOIS de faciliter le travail des autorités chargées de l'application de la loi.

Donc, on doit avoir une définition très claire par rapport à l'utilisation et à l'objectif des données, non pas fondée sur les cas d'utilisation.

STEVE CROCKER:

La dernière fois que j'ai regardé cela, il y a environ 40 ans, l'objectif du WHOIS c'était de permettre de partager des informations sur ARPANET. Peut-être que ce n'est plus le temps. Mais ça va être difficile de...

Ce que je veux dire, c'est que je pense que personne ne souhaite dire qu'aujourd'hui l'objectif du WHOIS c'est telle et telle chose, de manière aussi claire. Donc il y a un fossé là.

MILTON MUELLER:

Oui, en fait on l'a fait il y a 10 ans. On a défini l'objectif de WHOIS et ça a donné lieu à une recommandation consensuelle au sein de la GNSO.

STEVE CROCKER:

Est- ce que ça a été adopté et rendu formel par les processus IETF?

TAPANI TRAVAINEN: Y a-t-il d’autres interventions?

RAOUL PLOMMER: Par rapport au commentaire de Goran, par rapport à savoir si l’ICANN est contrôleur de données. L’ICANN a commencé une initiative de données ouvertes, mais s’il n’y avait pas de données, ce serait difficile de les ouvrir.

Par rapport à ces données, pour l’instant il est difficile de travailler sur les données ouvertes de l’ICANN étant donné qu’on ne sait pas encore toutes les données dont on dispose.

TAPANI TRAVAINEN: Rafik ?

RAFIK DAMMAK: Je voulais poser la question à Goran, étant qu’il a répondu par rapport au GDPR, je voulais lui demander où en est-on de l’équipe de travail GDPR qui avait été créée. Parce qu’on ne sait pas ce qu’il se passe et on ne sait pas quel va être l’avenir de ce groupe de travail.

Et je voulais également demander qu’en est-il de la réunion qui devait avoir lieu à Bruxelles avec les autorités de protection de

données la semaine dernière, qui a été reportée, et on devait fixer une nouvelle date, mais ça n'a pas été fait. Je voulais lui poser la question.

MARKUS KUMMER: Oui, Becky?

BECKY BURR: Oui, on a été voir avec Theresa Swinehart à Hong Kong l'autorité de protection des données, à une réunion organisée par le Conseil de l'Europe, à laquelle ont participé un certain nombre d'autorités chargées de la protection des données provenant des 4 coins du monde, y compris l'Europe et les États-Unis. Et on a eu l'occasion de parler de l'expérience de l'ICANN pour la collecte d'histoires d'utilisateurs pour que nous ayons les informations nécessaires pour entreprendre une analyse proportionnelle.

Moi, j'en parle comme « users story » donc histoires d'utilisateurs pour dire qu'il s'agit pour moi, d'avoir accès à ces éléments de données pour tel et tel objectif. Et voir si les droits fondamentaux des personnes concernant la confidentialité sont plus importants que les objectifs. Les objectifs légitimes.

Donc ça, c'est un exercice fondamental. On ne peut rien faire à moins d'avoir établi clairement un objectif.

On a également saisi cette occasion pour avoir des conversations parallèles avec les autorités de protection des données, et dans l'objectif de nous aider à parler publiquement de la manière dont on peut appliquer ces tests proportionnels aux différents cas d'utilisateurs. Mais le commissaire à la protection des données nous a dit qu'il ne savait pas encore, et qu'il nous dirait si on n'était pas sur la bonne voie.

Et ça nous a beaucoup choqués venant de la part du commissaire chargé de la réglementation. Et ça a confirmé ce qu'ont dit les représentants des DPA à Copenhague aux membres du groupe de travail RDS qui a dit cette même chose, à savoir que la protection ou plutôt l'autorité des protections de données, notamment celle des Pays-Bas qui a dit de manières très polies qu'il est très difficile de justifier des données publiques ou disponibles pour tous, à quiconque, pour quel que but que ce soit.

Et en mai, le Conseil Européen de protection de données va se réunir, et on a un petit peu parlé du GDPR et des dispositions relatives au GDPR qui allait proposer au conseil d'administration un code de conduite et des lignes directrices universelles que les

DPA des différents États membres pourraient penser dans notre contexte.

Nous, on est très éloigné de cela, parce que, à l'heure actuelle, on en est à un exercice de conformité. D'abord il faut qu'il y ait un PDP avant d'avancer plus avant. Et la politique ICANN, ça n'est pas exactement un code de conduite, mais ça implique quelques implications très intéressantes.

Avec John, Theresa, Akram et Goran, je sais qu'ils ont eu beaucoup de réunions avec différents représentants de la commission européenne, et je crois pouvoir dire que la commission européenne a encore une discussion interne par rapport à ce que veut dire le GDPR par rapport à WHOIS. Et, à court terme, ça n'est pas précisément ce qu'on appelle une source d'éclairage, Et par rapport à ce que va être le GDPR, par rapport au DPA.

De toute façon c'est important et intéressant, mais ça ne répond pas à la question de savoir comment ça va être appliqué.

Nous avons réussi à transmettre, toutefois, un message important, à savoir que la communauté ICANN, et que l'ICANN dans ses relations contractuelles avec les opérateurs de registre et bureau d'enregistrement, est en train de consacrer toute son énergie à cela, et est fortement engagée pour trouver une

solution, ou plutôt est conforme au GDPR et facilite une utilisation légitime des données WHOIS.

Ces conversations sont encore en cours, nous avons un DPA qui s'est engagé et je pense qu'il faudrait ici souligner l'action du commissaire chargé de la protection des données aux Pays-Bas. Et je ne sais pas si c'est le résultat de notre effort de sensibilisation, de visibilité ou pas, mais en tout cas, je l'en remercie.

MARKUS KUMMER:

Merci Becky de toutes ces informations. Comme vous pouvez le voir, il y a beaucoup de travail en coulisse, on en est qu'au début, mais c'est très clair, il faut voir comment on va avancer dans ce domaine.

Je pense qu'on en est arrivé à la fin de notre séance, Steve, peut-être quelques mots, étant donné qu'il s'agit de votre dernière réunion avec notre groupe des représentants des entités non commerciales.

STEVE CROCKER:

Oui, elles vont me manquer ces réunions. J'aime ces discussions qui vont droit au cœur des problèmes. Et on n'est pas toujours d'accord sur tout. Mais on arrive à avoir des échanges un peu

vifs. Mais je pense que tous ces aspects sont entre de bonnes mains.

Je sais que le conseil d'administration est entre de bonnes mains, même si je pars, donc merci à tous.

MARKUS KUMMER:

Merci Steve. On peut vous applaudir. Et j'aimerais également ajouter quelques mots. Étant donné que c'est ma dernière réunion, je ne pourrais être plus d'accord, je suis tout à fait d'accord, il est très important ici sous la tente ICANN d'écouter les voix de tous, de la société civile et la tente ICANN est suffisamment grande pour vous accueillir.

Donc ça a été mon plaisir de vous servir ici au conseil d'administration. Merci à tous.

[Applaudissements]

TAPANI TRAVAINEN:

Oui, je voulais intervenir aussi pour dire que c'est ma dernière réunion ici. Steve va nous manquer, ça a été un honneur de participer à toutes ces réunions avec vous Steve. Voilà tout ce que j'avais à dire.

Merci beaucoup.

MARKUS KUMMER: La séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]